

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Carrière de Mauriac 12260 Villeneuve sur la commune principale de l'AIOT lieu dit Mauriac 12260 VILLENEUVE.

La référence de votre dossier est A-3-86R64BAFT et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/11/2023 à 14h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **52040408800012**

Raison sociale **EURL ARTISANS DE LA PIERRE**

Forme juridique **eurl Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limité**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

520

lieu dit l'hopital

12200 ST REMY

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

Fonction : **gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Carrière de Mauriac 12260 Villeneuve**

Description des activités :

L'exploitation de la carrière a pour vocation l'extraction de roche ornementale et de construction à destination du marché local pour la restauration du patrimoine bâti et des monuments historiques. Le rythme d'exploitation projeté vise l'extraction de blocs calcaires valorisables (hors stériles) pour l'équivalent de 50 m³/an, soit une durée moyenne de 10 ans (conditionnée par la valeur maximale de 500 m³ de blocs valorisables extraits). Les activités qui seront menées sur le site concernent l'extraction de blocs calcaires. Opérations à réaliser: -Nettoyage éventuel du carreau (stériles issus de l'exploitation historique) et de la masse à extraire, -Découpe à la haveuse au contact de zones déjà décaissées (sur une hauteur de l'ordre de 3.5 m), -Dégagement de la masse aux coussins éclateurs (délitage sur des épaisseurs de l'ordre du mètre), -Perforation pour refente aux coins éclateurs, Chargement en suivant à destination de l'atelier ARTISANS DE LA PIERRE implanté au siège social du déclarant à Saint-Rémy (12). L'exploitation du site sera effectuée sur 3 campagnes annuelles d'une durée de 2 semaines consécutives. L'exploitation lors de ces campagnes sera menée du lundi au vendredi entre 7h et 22h. Les moyens humains du déclarant nécessaires à l'exploitation se limitent à deux personnes. Les opérations de découpe à la haveuse et de transport des blocs seront confiées à des entreprises extérieures. Les moyens matériels nécessaires sont: Pelle mécanique, Marteau perforateur, Compresseur, Groupe électrogène, Haveuse, Coins et coussins éclateurs, Local de rangement du petit matériel. Les différents secteurs voués à l'exploitation sont: -une zone d'extraction possible au contact de l'emprise actuelle décaissée, -une zone de stationnement et dépôt des équipements, -le carreau restant permettant d'accueillir les stériles d'extraction pour assurer une remise en état de l'ancien site. Les opérations de transport seront généralement réalisées avec des camions de type 8 x 4. En l'absence de demande d'autorisation d'exploiter, la remise en état du site visant en priorité à mettre en sécurité les fronts de taille : remblais contre fronts anciens avec des stériles déjà en dépôt ou à venir – opération à mener au fur et à mesure de l'exploitation, puis, à l'issue de l'exploitation : enlèvement de tous les équipements, comblement des zones exploitées avec les stériles du site. Les volumes de terre végétale encore présents sur site seront régalez sur les remblais de stériles.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

carrière de Mauriac

lieu dit Mauriac

12260 VILLENEUVE

X : 623084

Y : 6368478

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2510	2510-6	Exploitation de carrières	Quantité annuel de matériaux à extraire 50 m3 /an	Quantité annuel de matériaux à extraire 50 m3 /an	DC	Blocs valorisables
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 5 ha	Surface 5 ha	D	

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.